



Le + syndical

59/63 rue du Rocher
75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12
Web : www.cfecgc.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PP16 / 13.03.07 /10.30

Réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles : la CFE-CGC ne signe pas

« Un plat de lentilles », voilà ce pour quoi certains vont signer l'accord santé au travail proposé par le MEDEF !

Le 12 mars 2007 a été pour les partenaires sociaux une partie de cache-cache, de salle en salle, de réunion en réunion, pour gagner du temps et, malgré quelques petits progrès, sans bouger la ligne de front définie par le camp patronal.

La CFE-CGC refuse ce texte qui ne tient pas compte des salaires dans leur intégralité pour l'indemnisation des personnes en accident du travail.

Les cadres sont les grands perdants de ce système d'indemnisation

- qui s'appuie sur un salaire plafonné,
- qui divise par deux l'indemnisation,
- qui révisé l'indemnité au bout de quelques années en la diminuant et en ne tenant compte que de la capacité de maintenir un travail, n'importe quel travail !

La CFE-CGC refuse qu'un professionnel qui a un accident du travail soit considéré comme guéri dès lors qu'il a un emploi quel qu'il soit. L'ingénieur reconverti en gardien de parking, c'est peut être bon pour le MEDEF, mais pas pour la CFE-CGC.

La CFE-CGC refuse de laisser les instances de prévention à la seule main des employeurs et réclame fermement une gestion paritaire : la santé engagée et perdue au travail le vaut bien.

Service de presse

Tél : 01 55 30 12 56
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : presse@cfecgc.fr

Michel Ciesiolka

Tél : 01 55 30 12 59
06 80 35 00 59

Ces demandes légitimes n'ayant pas été prises en compte, la CFE-CGC, soucieuse de la santé des cadres et de l'encadrement, a refusé le texte et a manifesté son étonnement devant la signature de certains !